



Le Nid

« Choisir la location accession c'est s'assurer d'être propriétaire en toute sécurité »

Qu'est-ce que la location accession ?

Formule innovante permettant l'accès à la propriété pour une clientèle répondant aux critères de ressources plafonnées *

Ce processus permet de **devenir propriétaire sans apport personnel** au moyen d'un mécanisme défini en deux phases

De nombreux avantages :

- Frais de notaire et TVA réduits
- Exonération de la taxe foncière pendant 15 ans
- Pas d'avance de fonds avant l'entrée dans le logement
- Financements privilégiés **

De nombreuses garanties :

- **Un logement neuf de qualité à un prix abordable**
- Un partenaire impliqué dans la réussite de votre projet

Le saviez-vous ?

Première phase dite « locative » :

- Le locataire accédant paye une redevance locative et une part acquisitive lui permettant de se constituer un apport personnel

Deuxième phase :

- Au bout de 2 ans maximum le locataire accédant devient propriétaire de son logement

Les coopératives HLM s'engagent aux côtés des ménages au travers de la sécurisation HLM. Chaque accédant se voit proposer sans coût supplémentaire, en cas d'accident de la vie, des garanties de rachat et de relogement pendant 15 ans.

*Sous conditions de ressources plafonnées

**Sous conditions de ressources

www.le-nid.fr

03. 83.36.42.20

commercialisation@le-nid.fr